

Langres, le 20 novembre 2018

Monsieur Christophe NARDIN  
Président d'IMANY  
BP 151  
Saints-Geosmes  
52201 Langres cedex

Monsieur le Président,

Par courriers des 6 et 7 août 2018, vous nous avez fait part de votre projet de développement dans le cadre d'un appel d'offres de l'entreprise FREUDENBERG. Des échanges réguliers ont lieu entre nous, depuis. Vous nous adressez un nouveau courrier le 14 septembre qui nous propose l'acquisition de la parcelle n°101 à la zone des Nouvelles Franchises à Langres Nord.

Nous avons le plaisir de vous donner un avis favorable de principe.

Soucieuses de ne pas geler ce terrain dans le cas où vous n'emportiez pas cet appel d'offres, nous ne sommes pas en mesure d'engager la ville ou la communauté de communes sur une promesse de vente à votre attention. En revanche, dès lors que vous seriez retenu par Freudenberg dans le cadre de l'appel d'offre lancé pour une activité de logistique, tout sera mis en œuvre pour une cession dans les meilleurs délais.

Nous vous précisons que la parcelle que vous souhaitez acquérir est propriété de la ville. Le transfert de la zone d'activité et de la parcelle sont en cours de la ville à la communauté de communes et sera effective en début d'année 2019 (sous réserve de la validation des 54 communes du Grand Langres, ce qui ne devrait pas poser de difficulté). La cession à intervenir sera donc faite par la communauté de communes et non par la ville.

Les modalités de la cession seront définies au terme de la consultation des services des domaines (consultation faite, en attente de retour). Les prix que vous indiquez sont effectivement les prix actuellement pratiqués. La décision relève néanmoins d'un vote du conseil communautaire, qui se réunit deux fois au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Dès lors que vous aurez le résultat de l'appel d'offre, la communauté de communes sera donc en mesure de prendre sa décision et de l'exécuter.

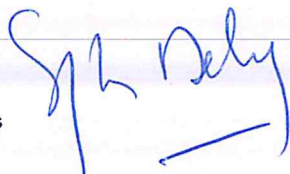
Nous vous renouvelons notre entier soutien dans ce projet et espérons que vous contribuerez à ce qu'il s'implante sur notre territoire. Nous ne doutons pas de votre succès, eu égard à ceux déjà à votre actif depuis près de 10 ans à la tête de votre entreprise !

Nous nous tenons personnellement à votre disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre parfaite considération.

Le Maire de LANGRES

Sophie DELONG



La Présidente de la communauté de  
communes du Grand Langres

Marie-José RUEL

